Conseil d'École : Année scolaire 2025-2026
jeudi 18 juin 2025 17h30 à 19h30

Présents :

Mme Herbera, directrice
M Capdecomme, Maire, Mme Verhaeghe (déléguée), conseillères municipales élues aux affaires scolaires
Enseignants : Mme Lac, Mme Gril, Mme Liquet, Mme Charles, Mme Masset, M. Villa, Mme Perez,
Parents délégués : Madame Petit, Mme Bosch, Mme Skupinski, Mme Daydé, Mr De Menditte, Mme Ruhier

Excusée : Mme Lacourthiade, IEN, M Ferchichi (directeur ALAE), Mme Gatel

Procès verbal du 3ème conseil d'école

- **Effectifs : prévisions rentrée 2026**

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
41	51	53	32	51	228 élèves

Effectif en baisse (234 à la rentrée, nous sommes montés en cours d'année jusqu'à 237)
Nous restons à 9 classes avec l'équipe d'enseignants actuelle : 2 enseignants seront à temps partiel (Mme Gril et Mme Masset) , il y aura des enseignants TS (titulaire de secteur) nommés en complément.
Nous conservons également 5 AESH et 1 de nos AESH passe en maternelle.

- **Les nouveaux programmes 2025 (cycle 3)**

Les nouveaux programmes parus en 2025 en français, mathématiques et EMC entrent en vigueur à la rentrée 2026 pour les CM2.

- **Liaisons GS/ CP**

Conseil de cycle avec les collègues de maternelle : échange sur les évaluations nationales pour s'entendre sur les progressions.
Echange d'enseignants entre les classes de GS / CP pour une approche du CP et connaitre les futurs enseignants de CP, prévu comme chaque année la dernière semaine
D'autres actions sur la liaison GS CP sont également prévues l'année prochaine autour de projets communs en art plastique (PEAC)

- **Liaisons CM2/ collège**

Un conseil d'école/collège a eu lieu cette année. C'est l'occasion d'avoir un retour sur les évaluations nationales de début 6e. Un conseil de cycle 3 a permis d'échanger plus spécifiquement sur l'anglais et le vocabulaire.
Visite du collège par les CM2 le mardi 2 juin : ils ont eu une présentation du fonctionnement du collège par la CPE et ont pris le repas au self. Les élèves ont été globalement satisfaits.
Les CM2 vont recevoir comme chaque année un cadeau de la part de la municipalité, ils seront reçu par M le Maire à cette occasion.

- **Les fournitures scolaires/ manuels scolaires**

La dotation de la mairie par élève est de 34 euros pour l'achat des fournitures scolaires et pédagogiques sur le budget 2026. A cela s'ajoute une dotation pour l'achat de jeux pédagogiques, ainsi qu'une autre dotation pour les transports scolaires. Les listes de fournitures scolaires sont sensiblement les mêmes que l'année dernière.
L'école fournit les cahiers du jour tout au long de l'année, écriture, sciences, histoire, géographie, anglais, questionner le monde, poésie et cahier de liaison.
- En mathématiques : toutes les classes conservent la méthode ACCES. Cette méthode est choisie par le conseil des maîtres car elle permet un travail spiralaire, offre une diversité d'exercices et des situations de manipulation et de recherche intéressantes, une même méthode sur les deux cycles favorise la réussite par la mise en place d'automatismes collectifs. D'ailleurs, nos résultats aux évaluations nationales en mathématiques sont globalement dans la moyenne nationale pour le cycle 2, au-dessus de la moyenne nationale pour le cycle 3.
En cycle 2, nous utilisons des fichiers rachetés chaque année avec le budget mairie (145 x 8,40 €/fichier pour les CP, CE1 et CE2, soit environ 1300 €).
En cycle 3 : remplacement progressif des manuels Acces en raison des nouveaux programmes,

En Français cycle 2 : achat d'une nouvelle méthode de lecture et étude de la langue pour le CP (faisant également l'objet d'une fiche action annexe).
En français : cycle 3, nous allons réfléchir à un changement de manuels pour la rentrée 2027 (contexte nouveaux programmes). Mise en place de rituels en étude de la langue dans la fiche action, annexe de notre projet d'école au regard de l'analyse des évaluations nationales (notre projet d'école est très ancien, un nouveau sera rédigé lors de notre évaluation d'école)
Nous espérons une dotation spéciale l'année prochaine pour renouveler nos manuels de français cycle 3.

- **Coopérative scolaire** : L'exercice se finit avec un solde de 3123 €. (3780 € en juin 2025), montant initial en sept 2025 de 5016 €
Entrées : 4 000 € dont participation des parents et recette des photos 1949 € + 1845 €
Sorties :frais d'adhésion et assurance OCCE 621 €, diverses sorties 3000€ , petits matériels 2 062€.

- **Sécurité** :
Un exercice évacuation incendie a été effectué le 16 juin à 9h dans les trois bâtiments. Les élèves sont sortis en moins de 3 minutes. Un nouveau PPMS sera rédigé à la rentrée prochaine (actualisation des locaux et du personnel)

- **Déménagement/préparation rentrée dans la nouvelle école**
Le déménagement est prévu pour le 6 juillet. La réception des travaux étant normalement le 30 juin, les enseignants pourront peut-être accéder à l'école le 2 et 3 juillet (soumis à autorisation de l'architecte). Les cartons ont été livrés. Les élèves ne pourront pas visiter l'école en fin d'année.

- **ALAE**
Lecture du compte rendu fourni par M Ferchichi. L'APE en a reçu également une copie.

- **Questions des parents :**
La présence de plusieurs élèves perturbateurs semble persister malgré les fiches de réflexion et convocations des parents. Cela a des effets délétères sur le reste des élèves Est-ce que des mesures supplémentaires et/ou sanctions sont prévues afin de faire cesser cet état de fait? Réponse fournie en réunion de représentants APE en présence de M Touraine et Mme Pain, représentants de Mme l'Inspectrice le lundi 15 juin. Les parents indiquent qu'ils ne sont pas satisfaits des réponses apportées et envisagent d'écrire à Mme l'Inspectrice.

- Plusieurs enfants ont été notifiés AEEH en cours d'année. Des demandes d'AESH ont été réalisés et refusées. Est-ce que ces demandes ont été appuyées par l'école? Si non, peut-elle le faire?
Dossier MDPH : La MDPH répond en fonction de ce qu'elle estime correspondre aux besoins de compensation et au regard d'un HANDICAP individuel. Il n'y a donc pas de généralisation à faire sur les dossiers MDPH des enfants. L'AESH n'est pas un simple accompagnement mais une compensation dans un processus global pour aider l'élève reconnu handicapé par l'institution à gagner en autonomie. Un élève autonome avec des difficultés scolaires peut simplement avoir besoin d'aménagements sans nécessairement une AESH. C'est la MDPH qui décide au regard des éléments fournis. L'école n'y est pour rien et ne fait que remplir le Gevasco 1er demande au regard des résultats de l'élève, des réussites et obstacles observés en classe.
Toutes les démarches vont se faire à présent en ligne par la création d'un livret de parcours inclusif (LPI). Cela permet de délivrer un numéro et le dossier sera accessible aux parents (connexion Educonnect) et aux partenaires (MDPH par exemple, référente de scolarité puis le collège ensuite). Généralisation des LPI à la prochaine rentrée.

- Est-il envisageable d'organiser une réunion d'information pour les parents des futurs enfants de CP avant la fin de l'année?
C'est envisageable. Nous ne l'avions pas prévu là car il n'est pas possible de visiter l'école début juillet avec le contexte du déménagement et parce que la réunion avec les enseignants de CP intervient très tôt, dès les 15 premiers jours de septembre.

La secrétaire, Mme Gril La directrice, Mme Herbera

La secrétaire, La directrice, Mme Herbera